

# **VILLE DE LANESTER**

## **CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 05 NOVEMBRE 2015**

**DELIBERATIONS**

La séance est ouverte à 18 h sous la présidence de Madame Thérèse THIERY, Maire, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente de Lorient Agglomération.

**Etaient présents** : Mme COCHE. MM. LE STRAT. LE GAL. Mmes ANNIC. DE BRASSIER. PEYRE. MM. LE MAUR. JESTIN.

Mme GUEGAN. MM. LE GUENNEC. NEVE. Mme GALAND. MM. MAHE. GARAUD. FLEGEAU. Mme DUMONT. M. LE BLE. Mmes LOPEZ-LE GOFF. HEMON. LE MOEL-RAFLIK. MM. IZAR. Mmes GAUDIN. NOVA. LE BOEDEC. RISSEL.

**Absents excusés** : M. L'HENORET donne pouvoir à Mme DE BRASSIER

Mme JANIN d° à Mme PEYRE provisoirement

Mme DOUAY d° à M. JESTIN

M. BERNARD d° à Mme COCHE

M. MUNOZ d° à M. IZAR

M. SCHEUER d° à Mme RISSEL

Mme GUENNEC d° à Mme GAUDIN

M. CILANE absent momentanément

Mme HANSS absente momentanément

## **I – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

M. Jean-Jacques NEVE est désigné pour assurer cette fonction.

**Mme Le Maire** : Comme vous avez pu le constater, l'ordre du jour de notre séance est restreint puisqu'il ne comporte qu'une vingtaine de bordereaux. Je vous propose à cet effet de traiter 2 bordereaux à part de notre séance officielle, comme ce ne sont pas des dossiers d'ordre règlementaire, nous les traiterons l'un avant le début de notre séance et l'autre à l'issue de notre conseil. Ce qui veut dire qu'avant de commencer, nous regarderons ensemble le bordereau n° 8, concernant la présentation DEMAT 2015 et à cet effet, je donnerai la parole à Philippe JESTIN, l'Adjoint qui suit la communication. Par contre nous terminerons par la présentation du rapport d'activités du CCAS.

2<sup>ème</sup> particularité, c'est qu'il s'agit du dernier Conseil Municipal d'Yvon JEGOUDE. Pour tout vous dire, il ne voulait pas vous en informer mais je le dis quand même ! Avec les informations qui sont les miennes et à la date d'aujourd'hui, c'est le dernier Conseil Municipal d'Yvon Jégoudé. Ce que je propose, c'est déjà de lui dire toute notre estime, toute notre admiration, toute notre reconnaissance pour son investissement, pour son professionnalisme, pour son état d'esprit, pour son humanisme. Lui dire combien les uns et les autres, et à commencer par le Maire, nous avons apprécié de travailler avec lui. Je ne vais pas trop lui dire ce soir car nous aurons l'occasion de le reformuler bientôt, et vous allez me dire que ce genre de chose, cela s'arrose et je pense que c'est ce qui sera fait. Mais néanmoins nous allons quand même savourer les quelques semaines de travail qu'il nous reste en sa compagnie et des applaudissements ne seront pas superflus.

Applaudissements dans la salle.

**Mme Le Maire** : Autre particularité de notre séance ce soir, est présent dans cette salle une personne qui n'est pas habituée à assister à nos séances et que vous connaissez tous, il s'agit d'Yves KERNO et s'il est là, ce n'est pas par hasard c'est parce qu'il a été désigné pour être

notre futur et 1<sup>er</sup> Directeur de Quai 9. Ce sera annoncé dans la presse demain mais avec Mireille PEYRE, nous tenions que l'information passe ce soir au conseil municipal et que cette annonce soit aussi l'occasion de dire à Yves que nous sommes très contents et très fiers de cette 1<sup>ère</sup> étape de Quai 9 avec lui, en continuité avec la qualité du travail effectué à la salle Vilar, avec son expérience et sa capacité à organiser une programmation ainsi que de la convivialité. Nous sommes sûrs que Quai 9 est entre de bonnes mains et que le capitaine saura naviguer !

Merci Yves d'avoir été présent avec nous quelques instants mais bien entendu vous êtes le bienvenu pour rester avec nous toute la soirée si vous le voulez.

Mme Sophie HANSS entre en séance.

Rires dans la salle.

**Mme Le Maire** continue : Avant de passer la parole à Philippe JESTIN, je voudrais revenir sur un point que nous avons évoqué en séance lors du conseil municipal du mois de Septembre lorsque nous avons parlé des réfugiés. C'est un sujet qui prend un volume je dirais dans certains cas inadmissible.

Je vais en faire un point succinct mais les rumeurs qui enflent, elles, ne sont pas succinctes et cela devient du ridicule, sauf que c'est grave.

La rumeur, « la déesse aux cent bouches » comme disait Brassens, annonce des arrivées totalement irréalistes. On raconte n'importe quoi. Moins on n'en sait et plus on n'en raconte.

Alors je voudrais rappeler ici pour que les choses soient claires, et éventuellement que la presse puisse le répéter, la Ville de LANESTER s'est déclarée favorable à l'accueil des réfugiés dans la limite des moyens dont elle dispose. Vous vous rappelez je suppose. Nous avons proposé, et nous sommes toujours avec cette proposition, 2 appartements pouvant accueillir 2 familles qui aujourd'hui, ne sont toujours pas là. 2 appartements sur lesquels on ne nous a encore rien demandé. Nous sommes très loin de ce que j'entends dire, de ce que nous avons entendu dire, y compris au repas des Anciens, où il était parlé de plusieurs centaines, que Lanester allait accueillir plusieurs centaines de migrants.

N'importe quoi !!!

Moi je pense que sur ce sujet, nous voyons très bien qui a intérêt à jouer aux pyromanes et ce que je voudrais c'est que chacun dans ce domaine garde son sang-froid et son sens des responsabilités.

Je dois vous dire que mon sang n'a fait qu'un tour, quand j'ai lu l'éditorial de François-Xavier Munoz dans la tribune de Reflets Novembre-Décembre qui écrit que « les Elus n'ont pas été consultés sur le sujet » alors que c'est totalement faux. Les Présidents de Groupes et tout le monde est présent ce soir, ils peuvent le dire, Joël IZAR est témoin, il peut le dire aussi...

**M. IZAR** demande la parole.

**Mme Le Maire** : Je vais vous donner la parole, pour l'instant, c'est moi qui l'ai. Je vous laisse régler cela entre vous. Ce qu'écrit François-Xavier Munoz n'est peut-être pas ce que pense Joël Izar, je ne sais pas, mais toujours est-il que Joël Izar a été consulté et jusqu'à ce jour, c'est Joël Izar qui est le président du groupe ou alors il y a peut-être un changement qui m'a échappé.

En tous les cas je déplore cette présentation caricaturale. Vous savez que le FN entretient et alimente, voire lance ces rumeurs. Des tracts nauséabonds et mensongers circulent dont un qui

me cite en plus personnellement. Tout ceci avec un grand courage parce qu'évidemment on ne voit pas les personnes qui distribuent les tracts, tout ceci avec le courage de ceux qui fuient les débats de fonds, qui proposent des slogans sans solution, qui mentent aux français et qui tractent au milieu de la nuit de peur de rencontrer un électeur.

M. CILANE entre en séance.

**Mme Le Maire** continue : Voilà, et personnellement je souhaitais et je pensais pouvoir souhaiter que les partis politiques qui se réclament de la République mettent ses valeurs en pratique. Je rappelle que pour moi et je pense que pour un certain nombre d'entre nous, l'asile est un devoir pour une nation qui se veut garante des libertés et des Droits de l'Homme. Voilà ce que je voulais dire et je pense que les choses sont claires.

**M. IZAR** : Mme Le Maire et vous tous, merci de dire les choses très clairement. Nous aussi nous allons être aussi très clairs. Nous sommes 3 sur 5 aujourd'hui. Je n'étais pas du tout, nous n'étions pas du tout au courant de cet article. Alors vous avez raison, il y a un chef de groupe. Le chef de groupe ne peut pas tout voir et vous le savez très bien Mme Le Maire puisque vous gérez encore plus que nous, aujourd'hui, nous, Lanester Divers Droite, nous ne cautionnons pas cet article.

**Mme Le Maire** : Nous prenons la mesure de qui sont présents en face de nous, que votre Groupe n'est pas un Groupe.

**Mme GAUDIN** : J'avais donc appris la possibilité de l'arrivée de 2 familles dont la date n'était pas fixée en Commission des Affaires Sociales et au sein du Conseil d'Administration du CCAS. Je me suis bien gardée d'en parler tant que vous n'aviez pas pris la parole. Je sais ce que c'est le secret professionnel.

**Mme Le Maire** : Il y a des choses qui m'échappent dans le fonctionnement de votre Groupe quand même. Mais enfin nous allons nous arrêter là, sinon la séance risque d'être longue. L'édito du Groupe qui est écrit par un de ses membres doit être validé par le Président du Groupe. C'est un petit conseil que je vous donne en passant.

**M. IZAR** : Vous avez raison Mme Le Maire. Seulement j'ai demandé certaines choses qui n'ont jamais été acceptées, c'est-à-dire que nous avons une collaboratrice, j'ai demandé que tout lui soit transmis, à charge pour elle de me le transmettre. Et ce n'est pas fait. Malheureusement...

**Mme Le Maire** : Cela ne va pas être de la faute de l'agent quand même ! Il ne faut pas exagérer quand même.

**M. IZAR** : Attendez, je n'ai pas dit cela, j'ai simplement dit que j'ai demandé que tout document concernant le Groupe passe par elle. A charge pour elle de nous transmettre le résultat. Ce n'est pas de sa faute mais c'est vrai qu'il va falloir que je revoie certaines choses, vous avez raison, mais ce n'est pas simple.

**Mme Le Maire** : Ceci étant, à vous de gérer, c'est votre problème. Christèle voulait intervenir ?

**Mme RISSEL** : Non, simplement que j'adhérais complètement à vos propos et que je n'ai rien à ajouter.

Bonne note est prise.

## **VIII – PRESENTATION DEMAT 2015**

Un matériel vidéo est installé dans la salle pour appuyer l'intervention de l'Elu.

**M. JESTIN** : DEMAT 2015 a été mis en service début Octobre. Ce que nous avons voulu c'est que le système soit pratique pour les particuliers, les associations et les entreprises, un accès où ils puissent y aller facilement afin de trouver les renseignements dont ils ont besoin et aussi nous écrire si tel est le cas.

3 rubriques ont donc été installées : une concernant les « particuliers » avec une sous-rubrique pour l'Etat-Civil, Loisirs Enfance Jeunesse, Election, Reflets, etc... L'Etat-Civil existait déjà mais tout a été regroupé au même endroit pour simplifier. Ce nouvel outil a été créé en interne. Il n'a pas été fait appel à un prestataire, donc la mise en place a été un peu plus longue mais cela a coûté moins cher à la Commune. Le travail réalisé est intéressant car il a été vraiment réalisé pour les usagers pour qu'ils puissent aller facilement sur cet espace et traiter les affaires qui les intéressent. Ils peuvent maintenant réserver les salles municipales, cela évite d'adresser du courrier papier. Une fois remplie, le particulier reçoit une confirmation ou non. Le système a déjà bien commencé, la population le pratique, ce qui prouve que c'est intéressant et facile pour les gens. Cela a été créé aussi pour les Associations pour des demandes de subvention, de salles, de matériels divers. Nous retrouvons les mêmes rubriques. Et « les entreprises », ils peuvent retrouver la consultation des marchés publics ou autres. A créer prochainement, les demandes d'occupation du domaine public, les demandes d'ouverture tardive, etc... Ce sont des demandes qui vont être rajoutées au fur et à mesure sur le site en fonction de l'avancée. Nous pouvons remercier les services car cela leur a pris un peu de temps pour s'en occuper.

Nouveau produit donc la publicité est à faire.

**Mme Le Maire** : Il n'y a plus qu'à s'en servir et il ne s'use pas quand on s'en sert !

**M. JESTIN** : N'hésitez pas, si vous entendez que des soucis persistent, à faire remonter les doléances aux services afin d'améliorer le produit.

**Mme Le Maire** : Il faut mesurer que nous entrons dans une nouvelle relation avec le citoyen. Quand je dis on rentre, cela fait déjà quelques mois que nous avons commencé cette démarche mais disons qu'elle s'amplifie grâce à ce nouveau dispositif. On simplifie la relation avec le citoyen tout en maintenant une relation humaine qui a aussi toute son importance et toute sa place. Quand je dis nouvelle relation avec le numérique, et comme nous sommes sur le site de la Ville, cela me permet d'évoquer l'espace Mandéla : vous en pensez quoi ? Cela aussi c'est une nouvelle relation avec le citoyen mais d'une manière plus participative puisque grâce à un dispositif qui s'appelle « IDcity » si nous avons des idées sur le réaménagement de l'espace Mandéla, et bien on peut les écrire, les proposer et si jamais on n'a pas d'idée, on peut regarder les idées des autres et dire si on les aime ou pas. Et là aussi, comme l'a très bien dit Philippe, il faut en faire de la pub parce que là plus on s'en sert et mieux cela vaut dans la mesure où on n'a plus que 86 jours pour proposer des idées. Voilà une avancée de Lanester

dans le numérique grâce à évidemment la volonté politique, grâce à la concertation aussi qui a identifié les entrées pertinentes et puis comme Philippe l'a très bien dit grâce au travail des services qui ont mouliné sur le sujet.

Voilà à vous et à nous de nous en servir.

**Mme DUMONT** : Simplement pour dire que quand on voit l'écran Lanester.bzh et Demat, au niveau de la culture bretonne, nous ne pouvons que nous en réjouir dans la 2<sup>ème</sup> étape de la Charte Ya Dar Brezohneg.

**Mme Le Maire** : Cela permet aussi de faire ce lien là, tout à fait.

**M. LE GUENNEC** : Et la présentation qui a été effectuée hier à Lorient Agglomération a été superbement appréciée. Cela veut dire que Lanester est à la pointe.

**Mme Le Maire** : Absolument. Nous étions présents à Web In Lorient et au séminaire des Elu(es).

**M. GARAUD** : Nous pourrions améliorer le site en marchant. J'ai remarqué justement sur le site Demat, pour les réservations de salle pour les particuliers ou pour les associations, il n'y a pas de case pour inscrire la date de la demande. Autre question aussi : comment le particulier ou le demandeur d'une association garde-t-il une trace de son envoi ?

**Mme Le Maire** : Questions pratiques qui seront à étudier après. Cela montre bien que nous sommes dans la bonne dynamique.

**Mme GAUDIN** : Simplement pour dire qu'en tant que responsable d'une Association, j'ai donc utilisé le formulaire pour les demandes de subvention en ligne et que j'en ai gardé une trace sur mon ordinateur.

**M. JESTIN** : Il faudrait que le Conseil Départemental fasse la même chose pour que l'on transmette les demandes de subvention plus rapidement !

Rires dans la salle.

**Mme GAUDIN** : Leur système est déjà installé puisque depuis l'année dernière, il est possible de transmettre les demandes de subvention en ligne aussi.

**Mme Le Maire** : Très bien, match nul ! Nous allons continuer la suite de notre ordre du jour :

## **II – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE**

- 1) Désignation d'un Secrétaire de séance
- 2) Adoption de l'ordre du jour de la séance
- 3) Procès-verbal de la séance du 24 Septembre 2015

### **AFFAIRES ADMINISTRATIVES**

- 4) Recensement de la population – nomination des coordinateurs d'enquêtes – rémunération des agents recenseurs
- 5) Modification du tableau des effectifs
- 6) Schéma Intercommunal de mutualisation – avis du conseil municipal

7) Convention avec Morbihan Energies pour la maintenance de l'éclairage public

8) Présentation DEMAT 2015

#### **DEVELOPPEMENT TERRITORIAL**

9) Taxe d'aménagement – taux

10) Dérogation au repos dominical 2015 : avis du conseil municipal

#### **CADRE DE VIE**

11 Convention avec Morbihan Energies pour des travaux d'effacement rue Jules Guesde

#### **AFFAIRES SPORTIVES**

12) Tournoi de Judo – subvention 2015

13) Fonds pour la promotion du sport (déplacements, formation, arbitrage, aide au matériel)

#### **JEUNESSE**

14) Point Information Jeunesse – convention de partenariat avec le Centre Régional d'Information Jeunesse Bretagne (CRIJ Bretagne)

15) Séjours à la neige – tarifs 2016

#### **AFFAIRES SOCIALES**

16) Demande de subvention à la DRAC -projet Cœur à Marée Haute

17) Présentation du rapport d'activités du Centre Communal d'Action Sociale année 2014

#### **CULTURE**

18) Acquisition d'œuvres

#### **FINANCES**

19) Ouverture d'une ligne de trésorerie pour le budget Ville

20) Ouverture d'une ligne de trésorerie pour le budget du CCAS

Adopté à l'unanimité.

### **III – PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015**

Mis aux voix, le procès-verbal de la séance du 24 Septembre est adopté à l'unanimité.

### **IV – RECENSEMENT DE LA POPULATION – NOMINATION DES COORDINATEURS D'ENQUETES – REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS**

#### **Rapport de M. LE BLE**

Dans le cadre des opérations de recensement de la population pour l'année 2016, il convient de désigner un coordonnateur et de procéder au recrutement de quatre agents recenseurs.

Madame Annie CROIZER est désignée coordonnateur communal.

La proposition d'augmentation des différentes prestations pour la rémunération des agents recenseurs est basée sur l'augmentation du SMIC, à savoir 0.8 % en 2015.

Aussi, je vous propose d'adopter le barème ci-après :

	2015	Proposition 2016 (+0.8 %)
Forfait Formation (2 jours)	24,51 €/jour	24,70 €/jour
Forfait reconnaissance – Tenue du carnet de tournée (8 jours)	24,51 €/jour	24,70 €/jour
Bulletin Individuel	1,24 €/jour	1,25 €/jour
Feuille de logement	0,67 €/jour	0,68 €/jour
Feuille de logement non enquêtée	0,34 €/jour	0,34 €/jour
Dossier d'adresse collective	0,67 €/jour	0,68 €/jour
Feuille d'adresse non enquêtée	0,34 €/jour	0,34 €/jour

Les frais de déplacement sont remboursés sur la base des taux des indemnités kilométriques en vigueur suivant l'arrêté du 26 août 2008.

La dépense est inscrite au chapitre 012 du budget communal 2016.

La commission ressources du 27 octobre 2015 a émis un avis favorable.

#### **DECISION DU CONSEIL :**

**Mme Le Maire** : C'est un bordereau technique que nous voyons tous les ans. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

#### **V – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

##### **Rapport de Mme DE BRASSIER**

Suite à la réussite à concours de trois agents de la direction loisirs enfance, d'un agent du Pôle Patrimoine et Aménagement du territoire et à examen professionnel d'un agent de la direction des affaires culturelle, il est proposé de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

CREATION	MOTIF	Equivalent temps plein	SUPPRESSION	MOTIF	Equivalent temps plein
Adjoint d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe	Réussite à concours	3	Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	Suite réussite à concours	3

Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Réussite à l'examen professionnel	0.25 (5 H/Sem)	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Suite à réussite à examen professionnel	0.25 (5 H/Sem)
Agent de maîtrise	Réussite au concours	1	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Suite réussite à concours	1

Les Commissions des Ressources des 15 septembre 2015 et du 27 octobre 2015 et le comité technique du 25 septembre 2015 ont émis un avis favorable.

La dépense est inscrite au chapitre 012 du budget communal de la Ville de Lanester.

#### **DECISION DU CONSEIL :**

**Mme Le Maire** : Est-ce que ce bordereau nécessite des questions ? Des interventions ? Non ? Nous le votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

#### **VI – SCHEMA INTERCOMMUNAL DE MUTUALISATION – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Mme Le Maire** : Le bordereau n° 6 est un peu plus conséquent. Il concerne le schéma intercommunal de mutualisation et il nous faut sur ce schéma donner notre avis qui est demandé à la Commune de Lanester mais également aux conseils municipaux des 24 autres communes de Lorient Agglomération.

Ce projet, dont chacun mesure l'intérêt, va permettre si nous allons jusqu'au bout de la démarche parce que, une chose est d'en parler, une chose est d'adopter un bordereau, autre chose est de mettre en œuvre cette volonté politique. Je reprends donc : si nous allons jusqu'au bout de notre démarche, et c'est le sens qu'elle a, nous devrions avancer collectivement pour réduire le coût des services, pour faire face à une demande de technicité de plus en plus forte, pour faire face aussi à la difficulté que peuvent avoir des services de communes trop petites par rapport à la complexité des compétences, pour faire face aussi à la gestion de proximité, et tous ces avantages sont rappelés dans le bordereau, la mutualisation c'est avancer dans ce sens. Un schéma qui aurait 4 axes qui sont rappelés :

- Optimiser les modalités actuelles de mutualisation : c'est-à-dire que nous ne partons pas de rien. Il y a déjà des points qui se font en la matière.
- Organiser de nouveaux services en commun ou de nouvelles prestations.
- Développer l'acquisition et le partage de matériel, de services et de fournitures
- Evaluer le dispositif et engager une démarche continue d'approfondissement

Vous voyez qu'en la matière, nous sommes vraiment qu'au début d'une histoire mais je pense que cela va dans le bon sens. Quand nous parlons d'intercommunalité, c'est bien aussi une

démarche collective qui s'écrit.

En application de l'article L5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans l'année qui suit le renouvellement général des Conseils Municipaux, le Président de l'Intercommunalité doit établir un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de la Communauté d'agglomération et ceux des communes membres : **le schéma de mutualisation.**

Le projet de schéma de mutualisation est donc transmis pour avis à chacun des Conseils Municipaux des communes membres, qui disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer. (à noter qu'à défaut de délibération dans ce délai, son avis est réputé favorable).

Le projet de schéma sera ensuite approuvé par délibération du Conseil Communautaire de Lorient Agglomération au Conseil Communautaire du 15 décembre et transmis à chaque Commune.

Le projet qui est soumis en annexe qui a été examiné par le bureau communautaire et le Conseil de Maires, se fonde sur une large concertation engagée auprès des Maires de l'agglomération depuis plusieurs mois. Cela s'est traduit par une explication de la démarche, une écoute des besoins, une formalisation des propositions et une identification des demandes. Il ne s'agit pas à ce niveau de transferts de compétences.

Les questions du coût des services, des économies réalisables, de la demande de plus en plus forte de technicité, de la notion de taille critique des services des communes, de la gestion de proximité constituent les préoccupations essentielles des élus municipaux.

Les axes stratégiques du schéma proposé sont au nombre de quatre :

- **Optimiser les modalités actuelles de mutualisation**
  - o Transformer certains services existants sous forme de prestation en service commun
  - o Passer en prestation de service plutôt qu'en mise à disposition pour les prestations de nettoyage des bâtiments communautaires.
  - o Etablir des modèles de convention de location au profit des communes pour formaliser les prêts.
- **Organiser de nouveaux services communs ou de nouvelles prestations**
  - o Organiser une mutualisation de la gestion des archives
  - o Organiser une mutualisation sur l'élaboration des plans communaux de sauvegarde
  - o Mettre en place un service communautaire de médecine du travail
  - o Organiser un service de contrôles sur le bâti (électricité, incendie, ERP...)
- **Développer l'acquisition et le partage de matériel, services et fournitures**
  - o Organiser un outil de référencement annuel ou pluri-annuel pour les groupements de commandes
  - o Référencer les besoins en matériel sur les événements et manifestations dans les communes
  - o Organiser un outil de référencement des besoins en achat de matériel pour encourager l'achat en commun

- **Evaluer le dispositif et engager une démarche continue d'approfondissement**
  - o Mettre en place des indicateurs partagés
  - o Définir des clés de répartition des coûts justes, lisibles et simples à mettre en œuvre.

Le rapport précise le cadre de la démarche, présente un diagnostic de l'existant, formule des propositions qui ne sont pas limitatives. Les fiches actions constituent une boîte à outils qui pourra être mise à la disposition des communes intéressées sur la base de nouvelles délibérations à intervenir.

**Mme Le Maire :** Comme je l'ai dit, nous sommes au début de l'histoire. C'est-à-dire que la délibération de principe que nous allons prendre ce soir sur ce schéma, cela veut dire que nous entrons dans une période où nous aurons des décisions à prendre qui concerneront des services que nous mutualiserons.

Les intérêts par thèmes portent aujourd'hui sur des fonctions déjà bien structurées : Urbanisme réglementaire et prévisionnel, informatique et sur des fonctions nouvelles : assistance à maîtrise d'ouvrage en voirie et bâtiments, maintenance et contrôle du patrimoine (incendie, ERP, jeux...), gestion des archives, élaboration et suivi des plans communaux de sauvegarde, mise en commun de matériels techniques, la création d'un service de médecine du travail. Il n'est pas exclu que les services municipaux puissent intervenir en fonction des ressources disponibles localement.

**Mme Le Maire :** Voyez que tout cela, ce sont des sujets, des thématiques, des fonctions sur lesquelles nous ouvrons le travail, après il faudra analyser et mesurer les avantages et les inconvénients de la démarche et ensuite bien entendu, décider selon le processus classique, du travail en commission ou en bureau municipal.

La commune de Lanester est déjà bien engagée dans le domaine de l'urbanisme et des groupements de commande.

Vu la consultation de la commission des ressources du 27 Octobre 2015,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'émettre un avis favorable au projet de schéma de mutualisation proposé par le président de Lorient Agglomération.
- d'autoriser le Maire à poursuivre les réflexions devant aboutir à un renforcement de la démarche de mutualisation avec l'intercommunalité.

#### **DECISION DU CONSEIL :**

**Mme Le Maire :** Y-a-t-il des interventions sur ce dossier ? Tout le monde est d'accord ce qui me paraît être positif parce que finalement nous allons avancer en marchant, c'est-à-dire que sur le principe on ne peut être que d'accord et je pense qu'en fonction des sujets, en fonction des services, en fonction des fonctions justement, nous aurons peut-être à moduler et à donner un avis plus précis.

**Mme COCHE** : C'est juste pour illustrer l'intérêt de la mutualisation plus particulièrement dans le cadre des bons de commande, nous avons passé un groupement de commandes à Lorient Agglomération avec de nombreuses communes ou autres collectivités comme les CCAS entre autre. Le marché nous permettrait d'économiser à peu près 8 % sur nos dépenses d'énergie ce qui est quand même appréciable dans les moments qui courent.

**Mme Le Maire** : C'est devenir si je puis dire intelligent. Pas d'autres interventions ? Nous votons du coup. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

## **VII – CONVENTION AVEC MORBIHAN ENERGIES POUR LA MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

### **Rapport de M. LE GUENNEC**

La maintenance de l'éclairage public est assurée en régie par les services techniques. L'équipe est composée de deux agents. Compte tenu de l'absence prolongée de l'un d'entre eux, il est nécessaire de trouver rapidement une solution permettant de continuer à assurer un entretien correct du patrimoine. Cette solution, transitoire, serait mise en œuvre dans l'attente du retour à la normale.

Il est proposé pour cela de faire appel au syndicat intercommunal Morbihan Energies (Ex – SDEM) dont la ville de Lanester est adhérente. Elle peut choisir de lui transférer la compétence ayant trait à la maintenance de l'éclairage public qui est facultative, les installations d'éclairage restant elles propriété de la ville. Après transfert, le syndicat est tenu de prendre les dispositions appropriées pour assurer la continuité et la qualité du service de l'éclairage.

Ce dispositif est résiliable au bout d'un an avec un préavis de 3 mois et a l'avantage d'être mis en œuvre rapidement au 01/01/2016.

Compte tenu de la situation, il est donc proposé de s'appuyer temporairement en 2016 sur Morbihan Energies par le biais d'un transfert de compétence.

Cette dépense sera imputée sur la ligne budgétaire : Chapitre 11, fonction 814, nature 61523.

Vu l'avis favorable de la Commission ressources du 27 octobre 2015, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à :

- transférer la compétence maintenance de l'éclairage public à Morbihan Energies
- signer la convention avec Morbihan Energie
- prendre toutes les dispositions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

### **DECISION DU CONSEIL :**

**Mme Le Maire** : Des interventions sur ce bordereau ? Pas d'intervention ? Tout le monde

comprend bien que compte tenu de la situation du personnel de l'éclairage public, nous soyons amenés à prendre cette mesure, à titre temporaire en 2016, et nous avancerons sur le dossier en marchant, en se rapprochant aussi des communes voisines pour voir si une mutualisation est possible. On avance dans cette vision collective du travail. S'il n'y a pas d'interventions, nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

## **IX – TAXE D'AMENAGEMENT – TAUX**

### **Rapport de MME COCHE**

La taxe d'aménagement a été créée pour financer les équipements publics de la commune, et est applicable depuis le 1er mars 2012. Elle concerne les opérations d'aménagement et de construction soumises au régime d'autorisation de l'urbanisme réglementaire.

Elle comprend :

- La Taxe Locale d'Équipement (TLE)
- La Taxe Départementale pour le financement des Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (TDCAUE)
- La Taxe départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS)
- La Participation pour Aménagement d'Ensemble.
- La Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE)
- La Participation pour non réalisation d'aires de stationnement
- La participation pour Voirie et Réseaux (PVR)

Le taux de la part communale se situe entre 1 % et 5 %, il peut être porté jusqu'à 20 % dans certains secteurs. Ce taux peut varier selon les secteurs du territoire de la commune. Certains aménagements et constructions sont exonérés de plein droit de la taxe.

À Lanester, ce taux est actuellement fixé à 2 % sur l'ensemble du territoire, et ce depuis 2012.

À l'échelle de l'agglomération il fait partie des plus bas. Il est proposé de relever le taux servant de base de calcul de la taxe d'aménagement à 3 % pour l'année 2016.

Les recettes sont imputées sur la ligne : Finances - 01 - 10226

Vu l'avis favorable de la Commission Développement territorial en date du 21 octobre 2015,

L'avis du Conseil Municipal est sollicité sur une fixation à 3 % du taux de la taxe d'aménagement.

### **TAXE D'AMÉNAGEMENT Taux de la part communale 2015 – Lorient agglomération**

<b>BRANDERION</b>	<b>5,00%</b>
-------------------	--------------

BUBRY	2,00%
CALAN	
CAUDAN	2,50%
CLEGUER	4,00%
GAVRES	5,00%
GESTEL	3,00%
GROIX	3,50%
GUIDEL	3,00%
HENNEBONT	4,00%
INGUINIEL	2,50%
INZINZAC	4,00%
LANESTER	2,00%
LANGUIDIC	3,00%
LANVAUDAN	3,00%
LARMOR	5% zones déjà urba 10 et 15 % pour les secteurs à urbaniser
LOCMIQUELIC	4,00%
LORIENT	4,00%
PLOEMEUR	2,75%
PONT SCORFF	3,00%
PORT LOUIS	5,00%
QUEVEN	2,00%
QUISTINIC	3,00%
RIANTEC	5,00%

### MODE DE CALCUL DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

L'assiette de la taxe est calculée de la façon suivante :

→ **Pour les constructions : Base taxable = surface x valeur forfaitaire**

La *surface retenue* correspond à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes dont la hauteur de plafond est supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, déduction faite des vides et trémies.

La *valeur forfaitaire* en 2014 est de 712 € (révisée annuellement). Un abattement de 50% de la valeur forfaitaire de la surface de construction est applicable à certains types d'aménagement (*listés en annexe*).

→ **Pour les installations et aménagements :**

3000 €	/ emplacement de tentes, caravanes, résidences mobiles de loisirs
10 000 €	/ emplacement d'habitations légères de loisirs
200 €	/ m <sup>2</sup> pour les piscines
10 €	/ m <sup>2</sup> pour les panneaux photovoltaïques au sol
3000 €	/ éolienne de hauteur > 12 m
2000 €	/ emplacement de stationnement non compris dans la surface de construction (5000 € maximum après délibération)

**EXONÉRATIONS ET ABATTEMENTS****Liste des exonérations de plein droit**

Les constructions et aménagements destinés à être affectés à un service public ou d'utilité publique
Les constructions de locaux d'habitation et d'hébergement financés par un prêt locatif aidé d'intégration (PLAI)
Certains locaux dans les exploitations et coopératives agricoles et dans les centres équestres de loisirs
Les constructions et aménagements réalisés dans les périmètres des opérations d'intérêt national (OIN)
Les constructions et aménagements réalisés dans les zones d'aménagement concerté (ZAC)
Les constructions et aménagements réalisés dans les périmètres délimités par une convention de projet urbain partenarial (PUP)
Les aménagements prescrits par un plan de prévention des risques naturels prévisibles, un plan de prévention des risques technologiques ou un plan de prévention des risques miniers
La reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit ou démoli depuis moins de dix ans sous certaines conditions
La reconstruction sur d'autres terrains de la même commune ou des communes limitrophes des bâtiments de même nature que les locaux sinistrés dont le terrain d'implantation a été reconnu comme extrêmement dangereux et classé inconstructible
Les constructions dont la surface est inférieure ou égale à 5 mètres carrés

**Liste des aménagements concernés par un abattement de 50 %**

Les locaux d'habitation et d'hébergement bénéficiant d'un prêt aidé de l'État, hors du champ d'application du PLAI
Les cent premiers mètres carrés des locaux d'habitation à usage d'habitation principale
Les locaux à usage industriel ou artisanal et leurs annexes,
Les entrepôts et hangars non ouverts au public faisant l'objet d'une exploitation commerciale
Les parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale

**Liste des exonérations facultatives**

Les locaux d'habitation et d'hébergement aidés par l'État dont le financement ne relève pas des PLAI ou du prêt à taux zéro renforcé	Exonération retenue par délibération du 29 septembre 2011
Dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement de plein droit (à savoir : les surfaces > 100 m <sup>2</sup> ) et s'ils sont financés à l'aide du prêt à taux zéro renforcé	Exonération retenue par délibération du 29 septembre 2011
Les locaux à usage industriel ou artisanal	Exonération non retenue par délibération du 29 septembre 2011
Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés	Exonération non retenue par délibération du 29 septembre 2011
Les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques	Exonération non retenue par délibération du 29 septembre 2011
<b>Les surfaces annexes à usage de stationnement des locaux d'habitation et d'hébergement aidés par l'État dont le financement ne relève pas des PLAI ou du prêt à taux zéro renforcé et ne bénéficiant pas de l'exonération totale</b>	<b>Possibilité d'exonération introduite par la loi du 29 décembre 2013</b>
<b>Les surfaces des locaux annexes à usage de stationnement des immeubles autres que d'habitations individuelles</b>	<b>Possibilité d'exonération introduite par la loi du 29 décembre 2013</b>
Les abris de jardin soumis à déclaration préalable.	Exonération retenue par délibération du 06 novembre 2014

**DECISION DU CONSEIL :**

**Mme Le Maire** : Des interventions sur ce bordereau ?

**M. IZAR** : Quel est le montant des recettes de l'année dernière ?

**Mme COCHE** : Entre 150 à 180 000 euros en fonction des années.

**Mme Le Maire** : Ce n'est pas rien.

**Mme COCHE** : C'est une recette d'investissement qui nous permet donc d'autofinancer nos investissements et d'avoir moins recours à l'emprunt.

**Mme RISSEL** : Est joint à ce bordereau la liste des exonérations de droits et autres, est-ce qu'il est prévu une proposition de différencier les taux par exemple quand on construit une maison avec zéro impact ou à énergie positive ne serait-il pas possible sur notre Commune par exemple et aussi peut-être essayer de différencier suivant les taux suivant certains quartiers de la Ville ? Pourquoi pas ? Ce sont des réflexions que nous pourrions avoir.

**Mme COCHE** : Nous pouvons faire varier la taxe en fonction des quartiers. C'est ce vers quoi nous allons travailler dans le cadre de la commission de développement territorial dans le cadre de la révision du PLU. Nous n'avons pas souhaité le faire dès 2016.

**Mme Le Maire** : L'idée est intéressante.

**Mme COCHE** : Certaines communes le font.

**Mme Le Maire** : Larmor Plage notamment. D'autres interventions sur le sujet ? Il n'y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

**X – DEROGATION AU REPOS DOMINICAL 2015 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL****Rapport de M. LE GAL**

Comme chaque année, la ville est saisie de demandes d'ouverture le dimanche à l'occasion des fêtes de fin d'année. À ce jour plusieurs demandes sont parvenues en mairie en ce sens.

Pour mémoire depuis l'entrée en vigueur de la loi dite Macron, le nombre de dérogations annuelles pouvant être accordées par le Maire est de 12 pour et de 9 sur l'année 2015.

À titre d'information, la ville de Lorient a décidé d'autoriser l'ouverture des dimanches 6, 13 et 20 décembre de 10 h à 19 h.

Pour la ville de Lanester, il est proposé d'autoriser aux mêmes dates sur 2015, l'ouverture des commerces le dimanche.

Vu l'avis favorable de la Commission Développement territorial en date du 21 octobre 2015,

L'avis du Conseil Municipal est sollicité pour une dérogation au repos dominical à l'occasion des fêtes de fin d'année les dimanches 6, 13 et 20 décembre de 10 h à 19 h.

### DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Y-a-t-il des interventions sur le sujet ?

M. LE STRAT : En général, nous les El(ues), nous sommes partagés sur la question de l'ouverture de commerces le Dimanche, ce qui m'a amené à m'abstenir depuis 2008, depuis que je suis élu.

Pour sortir du dogme du principe de l'idéologie politique, nous nous forgeons tous une culture économique aux contacts des acteurs économiques locaux. Je pense à Audélor, Chambre de Commerce et d'Industrie, les Associations de Commerçants sur Kerpont. Sortir des vieux automatismes et adopter une logique intercommunale, pourquoi pas ? Cela apparaît être du bon sens. Pourquoi les commerces seraient ouverts à Lorient le Dimanche et pas sur le territoire de la Commune ? Les clients iront ailleurs et limiteront ainsi les possibilités de développement et de pérennité du commerce à Lanester.

Et pourtant privilégier le seul volet économique au détriment du social et de l'environnement interroge. *Un bon choix économique est souvent un choix politique discutable.* Je ne sais plus de qui est cette phrase.

Nous les El(ues), nous faisons ce pour quoi nous avons été élus, c'est-à-dire faire de la politique et nous devons nous poser la question : à quoi sert le dimanche ?

D'un côté, certains consommateurs, débordés durant leur semaine de travail, trouvent pratique de faire leurs courses le dimanche. De l'autre, certains salariés sont preneurs de mesures leur permettant d'arrondir leurs fins de mois. Ainsi la journée du dimanche est désormais résumée à cela : travailler pour gagner de l'argent et faire des courses.

Dans cette courte introduction, tous les problèmes de notre société sont évoqués :

- la question du partage du travail puisque l'on dit que les consommateurs sont débordés.
- la question de la fonction même du travail : ceux qui travaillent sont désignés sous le vocable de "consommateurs". Ainsi le travail ne sert qu'à consommer...
- la question du partage des richesses et des salaires avec ceux qui sont obligés de travailler le dimanche pour arrondir les fins de mois, alors que d'autres personnes en France s'exilent pour ne pas payer d'impôt tellement ils regorgent de revenus (d'ailleurs les rentiers et actionnaires vont très bien et l'industrie du luxe ne s'est jamais si bien portée, un paradoxe en ce moment de crise, cherchons l'erreur...).
- la question de la famille qui reste bien un frein au développement du travail du dimanche et on peut se demander dans quelle mesure les réformes dites sociétales ne sont pas d'inspiration libérale en remettant en cause la vie de famille.
- enfin la question écologique : consommer toujours plus, c'est consommer la planète sur laquelle nous vivons. D'ailleurs la prochaine conférence du climat de l'ONU (COP 21), **nous interpelle résolument à ce sujet.** Le capital naturel de la terre se détruit plus vite qu'il ne se reconstitue !

En se demandant à quoi sert le dimanche, on pose la question du sens que l'on donne à la vie. Vit-on simplement pour travailler afin de pouvoir consommer ou la vie c'est autre chose ? Faut-il travailler plus pour gagner plus et consommer plus ? La vie d'un être humain se résume-t-elle à cela ?

Ou faut-il dans le débat actuel sur la compétitivité repenser la fonction de l'économie ? La

compétitivité, pour faire quoi? Nous sommes en présence d'un vrai choix de société et de vie : travailler plus pour consommer plus ou travailler moins pour travailler tous et vivre mieux ? Cela me rappelle un slogan de campagne !

Pour l'écologiste que je suis, la réponse est évidente.

Au risque de surprendre et bien que je défende les valeurs de la République française, je souhaite ce soir au sein de ce conseil municipal laïque faire référence à la religion et au Pape François décrit par les médias comme le pape de la révolution écologique, c'était dans le journal le Monde cet été, je cite: Il importe donc d'adapter tout le processus du travail productif aux besoins de la personne et aux modalités de son existence, en particulier de la vie au foyer et pas l'inverse.

Enfin, pour être plus joyeux et pour finir sur le ton de l'humour: ces propos ont peut-être été faits au cours d'une homélie, dominicale bien sûr... :

Rires dans la salle.

**Mme Le Maire**: Bien, merci. D'autres interventions ?

**Mme RISSEL** : Le Conseil Municipal propose donc l'ouverture des magasins sur 3 dimanches en décembre, les 6, 13 et 20 Décembre.

D'abord un premier rappel : les 6 et 13 Décembre prochains se dérouleront en France, les Elections Régionales, ce sont des expressions citoyennes importantes, et le choix de disposer en France le dimanche, n'est pas un hasard, c'est le jour où le plus de personnes sont disponibles pour s'exprimer sans contraintes d'horaires.

La montée de l'abstention sur les dernières élections est un fait, et nous devons rester attentifs à l'expression de toutes et tous. Avec ces ouvertures, il est légitime de penser que nombre de salariés seront absents de ces scrutins.

Le travail du dimanche ne concerne pas que les commerces et ses salariés, c'est bien tout le tissu économique de notre territoire qui est impliqué de fait : les salariés de la production, les salariés des transports entre autres qui devront aussi travailler plus pour approvisionner les commerces les dimanches et les lundis qui suivent les ouvertures.

Au-delà du travail du dimanche, la Loi Macron, votée par le biais du 49.3, sans débat, est un véritable recul pour les salariés. Cette Loi demeure la plus régressive du quinquennat (même si ce n'est pas fini et j'espère qu'il n'y en aura pas d'autres):

- développement du travail de nuit,
- diminution des droits des victimes de licenciement économiques,
- privatisation du transport de voyageurs et des aéroports,
- plafonnement des indemnités qu'octroie le conseil des prud'hommes aux salariés dont le licenciement est dépourvu d'une cause réelle et sérieuse...

Autant de demandes du patronat satisfaites sans aucune contrepartie pour les salariés !

Evidemment, vous aurez compris, que notre Groupe votera contre l'ouverture des commerces le dimanche.

**Mme Le Maire** : Merci. D'autres interventions ?

**M. FLEGEAU**: Sur cette question de l'ouverture des commerces le dimanche, ce même débat a eu lieu en novembre 2012 au sein de notre conseil municipal. La position des Socialistes n'a pas changé. Dans un contexte de crise économique et de chômage, il est utile de rappeler que les créations d'emplois passent par les entreprises et leur activité.

Nous nous devons et c'est le rôle des acteurs publics et des Elu(es) d'apporter des réponses

pour aider les entreprises, les commerces et les artisans à développer l'emploi.

Ensuite la nécessité d'une vision et d'une cohérence territoriale. D'autres communes du pays de Lorient agissent en ce sens comme Lorient qui a décidé les 3 dimanches de fermeture et il semble incongru voire inéquitable que les commerces lanestériens ne soient pas traités de la même façon. A une période où la concurrence est de plus en plus exacerbée par les possibilités offertes notamment par le e.commerce.

La période de Noël est une période particulière et ses ouvertures exceptionnelles limitées à 3 dimanches à cette période de l'année apparaissent comme un compromis entre le soutien à l'activité économique et respect des contraintes des salariés.

Rappelons qu'ils bénéficieront de dispositions particulières du Code du Travail pour ces ouvertures décidées par les Municipalités. Tout d'abord cela requiert le volontariat des salariés. Ils bénéficieront d'un doublement de salaire et d'un repos compensateur.

Les entreprises concernées devront jouer le jeu et respecter l'ensemble de ces conditions.

De plus nous prenons acte que la nouvelle Loi requiert l'avis du Conseil Municipal sur cette question, qui par le passé relevait de la seule décision du Maire. C'est pour nous une avancée démocratique qui permet le débat et l'expression de chacun au sein de cette instance.

**Mme Le Maire** : Merci. D'autres interventions ?

**M. LE GAL** : Alors nous avons une approche pragmatique sur ce dossier et surtout nous souhaitons demeurer réalistes et responsables.

Les demandes d'ouverture des commerces le dimanche sont limitées sur notre Commune et en règle générale se cantonnent à la période des fêtes.

Ce bordereau est cohérent avec la décision prise par Lorient sur les dates d'ouverture et demeure bien en retrait de ce que permet la nouvelle Loi.

-Conscients que l'activité commerciale est fragile et qu'elle est confrontée à une révolution des modes de consommation, notamment par les outils numériques,

-Conscients que de nombreux salariés concernés rebondissent sur la possibilité qui leur est donnée de gagner un peu d'argent en cette période sensible,

-Conscients aussi que nous sommes en pleine évolution des règles qui régissent le monde du travail et que la protection des droits fondamentaux doit demeurer la règle,

-Conscients encore que la cellule familiale, la vie sociale, le repos dominical et les grands équilibres (vie professionnelle, vie privée) doivent être protégés,

Notre Groupe votera ce bordereau raisonnable, comme à l'habitude, avec la richesse du débat et dans le respect des convictions de chaque élu.

**Mme Le Maire** : Merci. D'autres interventions ?

**M. IZAR** : Oui Mme Le Maire et vous tous. Je vais reprendre quelques paroles déjà évoquées ce qui prouve que nous sommes dans la minorité et non sans cesse dans l'opposition. Bien sûr que nous sommes pour et que nous n'y voyons que des points positifs pour l'ouverture des commerces le dimanche. Les commerces qui ouvriront augmenteront leurs chiffres d'affaires, les employé(es) qui travailleront ces jours percevront des primes. Ce gain supplémentaire va permettre de consommer plus. C'est vrai : consommer plus, toujours plus... Ceci va permettre la mise en place d'un cycle vertueux de consommation. Nous sommes tous d'accord que le monde est ainsi aujourd'hui, que c'est un monde gagnant et que nous n'y pouvons y aller contre. Les clients peuvent prendre le temps de faire leurs achats un jour où ils ne travaillent pas. Ceci permettra d'éviter qu'ils achètent sur Internet, ce que nous avons évoqué en Commission, par facilité de gain de temps. Encourager les achats de notre commerce et magasins face à la concurrence Internet où les achats sont disponibles 7 jours sur 7 et 24 h sur

24, je pense que l'ouverture des dimanches est indispensable ces jours là.  
Et je signe : le chef de file.

Rires dans la salle.

**Mme Le Maire** : Pour tout le monde. On l'enregistre. Merci. Plus d'autres interventions ? On voit bien que sur ce sujet, nous n'aurons pas un consensus et que le débat est ouvert. Personnellement je me réjouis que nous puissions l'avoir. C'est vrai qu'en 2012, nous l'avions inscrit à l'ordre du jour mais sans obligation. Aujourd'hui c'est la Loi qui l'oblige et c'est une bonne chose. Après je ne serai pas d'un optimisme aussi béat que celui qui vient d'être exprimé. Je ne pense pas qu'il n'y ait que des points positifs et je ne pense pas non plus que nous entrons dans un cercle vertueux en la matière. Mais je pense que le pragmatisme doit être de mise aujourd'hui. Je pense que le principe de réalité dans ce contexte de crise majeur doit nous accompagner en étant vigilant certainement, en étant attentif et je pense que la démarche que nous avons eu de dire d'être cohérents en terme de territoire et voyons les choses à l'échelle du territoire commercial, c'est une bonne chose. Je crois qu'en la matière ce n'est pas linéaire, il n'y a pas d'un côté les gentils qui font leurs courses en semaine et les méchants qui viendraient faire leurs courses le dimanche à la veille de Noël. La vie n'est pas aussi simple. Il n'y a pas d'un côté les gens qui peuvent travailler qu'en semaine et ceux qui sont obligés de travailler le dimanche, soit parce qu'ils y sont obligés, soit parce qu'ils le demandent, parce qu'ils en ont besoin. Ce n'est pas aussi simple et encore une fois, le choix qui est fait aujourd'hui est un choix pragmatique, un choix réaliste et dans le contexte qui est le nôtre, c'est je pense le meilleur choix possible.

Nous aurons l'occasion d'y revenir car aujourd'hui il s'agit de l'année 2015. Comme cela a été évoqué, la Loi Macron nous oblige à nous poser la question pour l'année 2016 aussi. Cela veut dire qu'au conseil municipal prochain, nous aurons à nouveau un échange sur cette question.

Juste un point, la question des Elections Régionales des 6 et 13 Décembre, c'est vrai que Christelle Rissel a bien fait de le rappeler, ce que l'on peut souhaiter, je ne sais pas si l'on peut encourager le circuit, mais ce que l'on peut souhaiter, c'est qu'il y a un fléchage « hypermarché – bureaux de vote » ! Je ne sais pas si l'on pourrait imaginer quelque chose d'humoristique !

Des Elu(es) proposent d'autres solutions.

**Mme Le Maire** : Je répète ce qui vient d'être dit : ceux qui présentent leur carte d'électeur avec le tampon, 10 %. Ce qui est certain, c'est que les gens vont bouger les 6 et 13 Décembre pour faire les magasins et si cela pouvait entraîner un mouvement vers les bureaux de vote ! A réfléchir. En entendant cette réflexion, il nous faut voter le bordereau. Quels sont ceux qui sont contre ?

6 voix contre (Mmes RISSEL. LE BOEDEC. MM. SCHEUER. LE BLE. Mme DUMONT).

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

6 abstentions (Mme HEMON. M. LE GUENNEC. Mmes ANNIC. COCHE. M. BERNARD. M. LE STRAT)

Bordereau adopté à la majorité.

Mme Michèle JANIN entre en séance.

## **XI – CONVENTION AVEC MORBIHAN ENERGIES POUR DES TRAVAUX D'EFFACEMENT RUE JULES GUESDE**

### **Rapport de M. LE STRAT**

Dans le cadre de l'aménagement de la rue Jules Guesde, Morbihan Energie pilote l'effacement des réseaux aériens (téléphone, électricité).

L'éclairage public étant sur les mêmes supports (poteaux béton), la Ville a souhaité dans le même temps confier sa rénovation à Morbihan Energie par le biais d'une convention.

Cette dernière fixe les modalités de financement et de réalisation de ces travaux et confie à Morbihan Energies la Maîtrise d'ouvrage ainsi que la Maîtrise d'oeuvre.

Y figure le montant des travaux estimé à 34 080,00 TTC € répartis ainsi :

- contribution Morbihan Energies de 7 800,00 TTC €.
- contribution de la Ville de Lanester de 26 280,00 TTC €.

Cette dépense sera imputée sur la ligne budgétaire : chapitre 21, fonction 822, nature 2151.

Vous trouverez en copie le projet de convention dans lequel est précisé l'ensemble des termes du contrat.

Vu l'avis favorable de la Commission Cadre de vie du 15 octobre 2015, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention avec Morbihan Energie.

### **DECISION DU CONSEIL :**

**Mme Le Maire** : C'est un bordereau technique. Y a-t-il des questions sur ce bordereau ?

**M. MAHE** : Une simple précision : quand nous parlons d'effacement de réseaux, ils se situent au niveau des commerces car on trouvait judicieux que l'on puisse justement mettre en valeur les commerces locaux. Cela ne concerne que cette partie puisque tout le restant de la rue sera en réseau aérien.

**M. MAHE** : Finalement ce que vous venez de dire fait écho aussi à la question des commerces avec le bordereau précédent. La question des commerces c'est évidemment le travail des dimanches mais c'est aussi la capacité que nous avons d'accompagner les commerçants dans leur rôle. Merci pour cette information. Nous votons le bordereau. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

**XII – TOURNOI DE JUDO – SUBVENTION 2015****Rapport de Mme HEMON**

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer pour l'attribution d'une subvention de 3 727 € au Foyer Laïque de Lanester pour l'organisation du Tournoi de Judo qui se déroulera les 19 et 20 décembre prochains.

Cette somme tient compte de la baisse de 1,9 % appliquée à l'aide à la vie associative.

Cette dépense sera prélevée sur les crédits prévus à cet effet, nature 6232, fonction 415

La commission chargée des Affaires Sportives réunie le 20 octobre dernier a émis un avis favorable.

**DECISION DU CONSEIL :**

**Mme Le Maire :** Des questions ? Il n'y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

**XIII – FONDS POUR LA PROMOTION DU SPORT (DEPLACEMENTS, FORMATION, ARBITRAGE, AIDE AU MATERIEL)****Rapport de Mme ANNIC**

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le versement du solde concernant le Fonds pour la Promotion du Sport. Une avance ayant été versée en février 2015, le reste à réaliser s'élève à 54 254€ et se décline comme indiqué ci-dessous :

	Km / Athlètes	0,140	Repas / Hôb.	Eq Dep.	Arbitrage	Formation	Matière demande	Aide exceptionnelle	Avance	reste à verser
Badminton	62 486	1 760			7	86				
Basket	58 511	1 206			257					
Bice Française	18 634	388	276							
Bice Viet		0				169				
Judo	66 340	1 410	94							
Taekwondo	17 848	381	122							
Ten de table	35 877	788	58	549	10					
Tennis	7 480	160		583						
Veste	12 059	271	388				2 287			
Volley	17 220	368			17	117				
TOTAL F.L.L.	316 681	6 726	937	1 132	291	372	2 287		7 500	4 244
A.C.L. 56	238 090	5 080	730							6 810
A.S.L.	78 880	1 684		696	438				2 000	1 908
Amis Plongée		0						2 500		2 500
Bretagne Sud Escalade	26 679	574	270			143		535		1 522
Club Cyclo		0				131		417		548
Courir A.L.		0						900		900
Enfants Du Plassis	218 099	4 653	2 021	245		103				7 024
Lanester Canoë Kayak Club	101 538	2 187	1 180			510	2 287	2 500		8 644
Lanester Gymnastique	358 409	7 649	1 462			614			4 000	6 725
Lanester Sport adapté	31 945	692	546							1 228
Pétanque	82 406	1 798								1 798
Rugby Lanester Locumet	294 595	6 501	732		549	135			5 000	2 917
Société Hippique Lanester	15 692	322								322
Union Gymnastique	42 075	898	554							1 452
L'upat	55 071	1 175	694							1 869
Nacé	153 696	3 280	2 030	1 683						6 993
TOTAUX	2 021 778,08	43 156	11 148	3 748	1 278	2 008	4 574	8 852	18 500	64 254

Ces dépenses seront prélevées sur les crédits prévus à cet effet, **nature 6574, fonction 40**

La commission chargée des Affaires Sportives réunie le 20 octobre dernier a émis un avis favorable.

#### **DECISION DU CONSEIL:**

**Mme Le Maire** : C'est un bordereau annuel aussi. Y a-t-il des questions sur ce bordereau ? Il n'y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

#### **XIV – POINT INFORMATION JEUNESSE – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE REGIONAL D'INFORMATION JEUNESSE BRETAGNE (CRIJ Bretagne)**

##### **Rapport de Mme JANIN**

L'objet de la présente convention est de définir les conditions particulières de partenariat entre l'association CRIJ Bretagne (IJ 56) et le Point Information Jeunesse de la ville de Lanester :

Rappel du Champ d'Intervention de l'Accompagnement de Proximité :

- Documentation : organisation, mise à jour, diffusion locale....
- Aménager l'espace d'accueil et d'information,
- Accueillir et informer : enjeux, techniques et règles déontologiques,
- Le PIJ/BIJ dans son environnement : analyse des populations « jeunes », travail en partenariat,
- Promotion : cibles et techniques, les outils du Réseau Information Jeunesse
- Organisation du travail : définition du cahier des charges, planification...
- Evaluation du travail : enjeux, méthodes et outils locaux ...

La présente convention est valable pour l'année civile en cours.

La ville de Lanester s'engage à verser une participation financière d'un montant de 1700 € pour l'année 2015 (en 2014, la somme était de 1700 €).

Le montant de cette dépense sera imputé au budget primitif, fonction 422, nature 628.

La Commission Enseignement, Enfance et Jeunesse réunie le 16 Octobre 2015 a émis un avis favorable à la signature de cette convention.

#### **DECISION DU CONSEIL :**

**Mme Le Maire** : Y a-t-il des interventions sur ce bordereau ? Il n'y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

**XV – SEJOURS A LA NEIGE – TARIFS 2016****Rapport de M. JESTIN**

Lieu du séjour : Autrans (Isère)  
 Période : Du 07 au 13 février 2016  
 Coût du séjour : 557 € (+ 1.45 %)  
 Nombre de places : 56 places  
     44 enfants de 8 à 13 ans  
     12 jeunes de 14 à 17 ans

Il convient pour l'année 2016 de voter les tarifs du séjour de neige.

	minimum/j	maximum/j	Extérieurs/j
TARIFS 2015	8.80 €	58.82 €	78.43 €
PROPOSITIONS 2016	8.92 €	59.68 €	79.57 €

Le tarif maximum Lanester correspond au prix réel du séjour - 25 % de prise en charge par la commune ;

Le tarif extérieur correspond au prix réel du séjour

Les recettes seront inscrites : nature 70632 fonction 423

La Commission Affaires Scolaires, Enfance et Jeunesse du 16 Octobre 2015 a émis un avis favorable sur ces tarifs.

**DECISION DU CONSEIL :**

**Mme Le Maire :** Pas de questions sur ce bordereau ? Sûrement un séjour qui sera apprécié.  
 Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

**XVI – DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC – PROJET CŒUR A MAREE HAUTE****Rapport de Mme DE BRASSIER**

L'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) « les Bruyères » a été retenu dans le cadre de l'appel à projets « Culture et Santé 2015 » piloté par l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles et l'Agence Régionale de Santé). Ce projet culturel serait mené en partenariat avec la Ville de Lanester et l'Association « Cœur à Marée Haute ».

Ce partenariat permet à la Ville de Lanester de solliciter une subvention de 1 500 € auprès de l'Etat (DRAC). Cette subvention permettra de participer au financement de l'intervention de

l'Association « Cœur à Marée Haute ». La Commune mettra par ailleurs gratuitement à disposition les locaux de la Médiathèque pour accueillir la restitution des séances de lecture théâtralisée et l'exposition des œuvres réalisées. Le budget global du projet artistique est évalué à 9 462,00 €.

Vu l'avis favorable de la Commission des Affaires Sociales du 13 Octobre 2015, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'accepter le partenariat avec l'EHPAD « Les Bruyères » pour l'action « Culture et Santé 2015 » dans les conditions précisées ci-dessus,
- de solliciter une subvention auprès de l'Etat (DRAC),
- d'autoriser le Maire à signer les documents à intervenir dans le règlement de ce dossier.

La recette sera inscrite au budget communal 2015, article 7472 finances, fonction 01

#### **DECISION DU CONSEIL :**

**Mme Le Maire** : Y a-t-il des interventions sur ce bordereau ? Pas d'interventions ? Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

Le bordereau n° 17 sera vu à la fin de la séance.

#### **XVIII – ACQUISITION D'ŒUVRES**

##### **Rapport de Mme PEYRE**

Dans le cadre de la 20<sup>ème</sup> édition du Salon des Artistes Amateurs, intervenue entre les 26 septembre et 17 octobre 2015, il est proposé d'acquérir une sculpture de Christian LANTIN, intitulée « White and Black », en schiste et quartz, pour un montant 450 € TTC.

Cet achat sera imputé au code Nature 2161, Fonction 33 du budget de la Ville de l'année 2015.

La Commission Culture du 22 Octobre 2015 a émis un avis favorable.

#### **DECISION DU CONSEIL :**

**Mme PEYRE** : L'œuvre n'a pas présente dans la salle car elle est fragile et très lourde.

**Mme Le Maire** : Des interventions ?

**Mme RISSEL** : Juste pour dire qu'il y a eu une quasi-unanimité sur l'achat de cette œuvre par la Commission.

**Mme Le Maire** : Donc une belle œuvre sûrement. Nous votons. Quels sont ceux qui sont

contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

## **XIX – OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE POUR LE BUDGET VILLE**

### **Rapport de M. JESTIN**

Afin de couvrir ses besoins ponctuels de trésorerie au cours de l'année, la ville souhaite contracter une ligne de trésorerie de 1,5 million d'euro.

Cette possibilité de déblocage de fonds se distingue d'un emprunt par le fait qu'elle ne vise pas à financer à long terme les investissements, mais permet de gérer avec souplesse le besoin en fonds de roulement de la ville au quotidien, tout en visant l'objectif d'une trésorerie « zéro ».

Plusieurs organismes bancaires ont été sollicités, il est proposé de retenir l'offre de la Banque Postale qui présente les caractéristiques suivantes :

	Banque Postale
Montant (€)	1,5 million
Commission d'engagement	0,05%
Durée	12 mois
Périodicité	Trimestrielle
Base	Exact/360
Commission de non utilisation	0,20%
Taux	Eonia
marge	0,91
soit au 16/10/15	0,766
Verst minimum (€)	10 000
Modalité	J+1 si confirmation en J avant 15h30
Remboursement	J+1 si confirmation en J avant 15h30

La Commission Ressources du 27 octobre 2015 a émis un avis favorable.

### **DECISION DU CONSEIL :**

**M. JESTIN** : Il s'agit de 2 bordereaux techniques aussi. Cela permet d'avoir des fonds tout de suite car cela arrive qu'il faut sortir de l'argent et les subventions ne sont pas toujours versées au moment voulu. Cela nous permet d'avoir une ligne de trésorerie où nous pouvons verser l'argent tout de suite via les banques. Le bordereau suivant est sur le même tenant.

**Mme Le Maire** : Y a-t-il des questions sur ces bordereaux ? Il n'y en a pas. Nous votons.

Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

## **XX – OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE POUR LE BUDGET DU CCAS**

### **Rapport de M. JESTIN**

Conformément aux dispositions de l'article L2121-34 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délibérations des CCAS qui concernent un emprunt ne sont exécutoires qu'après avis conforme du Conseil Municipal.

**Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur les contrats de prêts et autres produits financiers, sollicités par le CCAS de Lanester pour l'exercice 2015.**

Afin de couvrir les besoins ponctuels de trésorerie au cours de l'année, le Centre Communal d'Action Social souhaite renouveler une ligne de trésorerie.

Cette ligne serait contractée auprès d'Arkea Banque, filiale de Crédit Mutuel Arkea. Elle permettrait de débloquer ou de rembourser temporairement des fonds dans les conditions suivantes :

	ARKEA
Montant maximum (€)	500 000
Commission d'engagement	0,20%
Durée	12 mois
Périodicité	Trimestrielle
Taux	Eonia
marge	0,92
soit au 16/10/15	0,785
Verst minimum (€)	10 000
Modalité	en J si confirmation avant 10h
Rembourst	en J si confirmation avant 11h30

La Commission Ressources du 27 octobre 2015 a émis un avis favorable.

### **DECISION DU CONSEIL :**

**Mme Le Maire :** Des questions ? Il n'y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 19 h.

Comme il a été convenu, Mme DE BRASSIER propose au conseil municipal de prendre connaissance du bilan d'activités du Centre Communal d'Action Sociale et des Affaires Sociales de l'année 2014 (CF. document ci-joint). Ce bilan est réalisé chaque année par les différents services et permet de synthétiser au sein d'un même document les données d'activités et les projets en cours.